

État récapitulatif de taxe de séjour en Châtaigneraie des hébergements non classés

sauf hébergement de plein air (campings) et chambres d'hôtes où vous devez utiliser la fiche hébergements classés

Taxe perçue par vos soins - à joindre à la déclaration de perception - une fiche par hébergement *

Si vous possédez plusieurs typologies d'hébergements, vous devez utiliser un état récapitulatif par typologie (ex : location 3 et chambre d'hôte)

Nombre de nuits	Date arrivée	Date départ	Prix facturé du Séjour (a)	Application de 5% (b)	Nb pers dans le logement (c)	Nb de pers assujetties (d)	Taxe Communauté de Communes (b) / (c) x (d)	Taxe Additionnelle du Département (appliquer 10% au résultat obtenu)	TAXE DE SÉJOUR TOTALE
TOTAL									

Exemple pour utiliser le tableau et le calcul

7	7 juillet	14 juillet	700€	700 x 5% = 35€	4	2	(35€ / 4 pers) x 2 assuj = 17,50€	1,75€	19,25 €
21	1 août	22 août	1200€	2200 x 5% = 110€	10	4	(110€ / 10 pers) x 4 assuj = 44€	4,40€	48,40 €

NB : Le tarif de taxe de séjour communauté de communes par jour et par personne est plafonné à 2,30€ en application de l'article L. 2333-30 du CGCT

Notez ici les éventuelles exonérations pratiquées en précisant le motif :

État récapitulatif de taxe de séjour en Châtaigneraie des hébergements non classés

sauf hébergement de plein air (campings) et chambres d'hôtes où vous devez utiliser la fiche hébergements classés

Taxe perçue par vos soins - à joindre à la déclaration de perception - une fiche par hébergement *

Si vous possédez plusieurs typologies d'hébergements, vous devez utiliser un état récapitulatif par typologie (ex : location 3 et chambre d'hôte)

Nombre de nuits	Date arrivée	Date départ	Prix facturé du Séjour (a)	Application de 5% (b)	Nb pers dans le logement (c)	Nb de pers assujetties (d)	Taxe Communauté de Communes (b) / (c) x (d)	Taxe Additionnelle du Département (appliquer 10% au résultat obtenu)	TAXE DE SÉJOUR TOTALE
TOTAL									

Exemple pour utiliser le tableau et le calcul

3	15 avril	18 avril	200€	200 x 5% = 10€	8	5	(10€ / 8 pers) x 5 assuj = 6,25€	0,63€	6,88 €
14	15 dec	31 dec	1200€	1200 x 5% = 60€	2	2	(60€ / 2 pers) x 2 assuj = 60€	6€	66,00 €

NB : Le tarif de taxe de séjour communauté de communes par jour et par personne est plafonné à 2,30€ en application de l'article L. 2333-30 du CGCT

Notez ici les éventuelles exonérations pratiquées en précisant le motif :